

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 demande de subventions
DELIBERATION N° 2020-11-62

OBJET : CULTURE – LES JOURNEES DE LA BANDE DESSINEE – DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick LOUIS-VASSAL, adjoint à la culture, à la communication et au protocole.

La commune organise la 13ème édition des journées de la bande dessinée les 13 et 14 février 2021.

Compte tenu du coût de cette manifestation, dont le montant prévisionnel est estimé à 6 000 € TTC, il est proposé de solliciter une aide financière auprès du Département à hauteur de 25 %.

COUT DE LA MANIFESTATION	
Coût TTC	6 000 €

Dépense subventionnable TTC	
Achats	1 400 €
Services extérieurs	4 600 €
Total TTC	6 000 €

FINANCEMENT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE

1 Autofinancement	75%	4 500 €
--------------------------	------------	----------------

2 Subventions		
Département	25%	1 500 €
Autres	0%	0 €
Total (2)	25%	1 500 €

3 Autres participations	0%	0 €
--------------------------------	-----------	------------

Total (1+2+ 3)	100%	6 000 €
-----------------------	-------------	----------------

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

SOLLICITE une aide financière du Département de Vaucluse à hauteur de 25 % de la dépense subventionnable conformément au plan de financement susvisé.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités se rapportant à cette demande de subvention.

Le Maire,
Serge MALEN



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR
27

VOIX CONTRE
/

ABSTENTION
/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020 de la publication le 05/11/2020 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.6.1. Indemnités des élus
DELIBERATION N° 2020-11-63

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et à l'habitat.

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-06-24 du 4 juin 2020 approuvant le montant des indemnités versées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDERANT que les articles L. 2123-23 et L. 2123-24 du CGCT fixent le montant maximal des indemnités votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le montant des indemnités allouées à Monsieur le Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués figurant dans le tableau ci-dessous :

	Fonctions	En pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique	Montant brut au 1/11/2020
Serge MALEN	Maire	18 %	700,09 €
Chantal BONNEFOUX	1 ^{ère} adjointe	18 %	700,09 €
Claude ANDRÉ	2 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Josiane COSTE	3 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Lionel FISCHER	4 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Joëlle SALUZZO	5 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Alex CACELLI	6 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Sylvie RANC	7 ^{ème} adjointe	18 %	700,09 €
Patrick LOUIS-VASSAL	8 ^{ème} adjoint	18 %	700,09 €
Jean-Louis CRAPONNE	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Christine CUP	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Régine GARREL	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Pascal ORLANDI	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Xavier DEL NISTA	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Guylaine RABERT	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Thierry FILLIERE	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Frédéric TRICHARD	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €
Karine MORETTI	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €

Sandra BOUIX	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Tamara GUINTRAND	Conseillère déléguée	5,5 %	213,92 €
Florian BOUISSET	Conseiller délégué	5,5 %	213,92 €

PRECISE que le versement des indemnités entre en vigueur à compter du 3 novembre 2020.

PRECISE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

PRECISE que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits du budget communal.

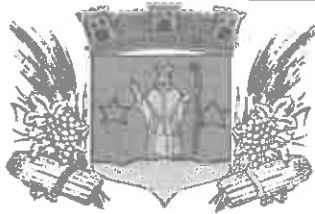
RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.1 Règlement intérieur
DELIBERATION N° 2020-11-64

OBJET : ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA CRECHE
MUNICIPALE L'ENFANTINE

RAPPORTEUR : Madame Sylvie RANC, adjointe déléguée à la petite enfance,
à la crèche municipale et au relais d'assistantes maternelles.

Vu le code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur de la crèche municipale en vigueur approuvé par le Conseil municipal le 20 décembre 2018 (délibération n°2018-12-92),

Considérant la nécessité, pour le règlement intérieur d'un service municipal, d'être approuvé par l'assemblée délibérante pour être opposable au public,

Les modalités d'inscription et le fonctionnement de la crèche municipale imposent de faire approuver un règlement intérieur actualisé par le Conseil municipal.

CONSIDERANT l'intérêt pour les familles de réduire le délai de transmission des demandes de déduction pour les situations prévues dans le règlement intérieur à 15 jours à l'avance contre un mois actuellement.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement de la crèche « L'enfantine » annexé à la présente délibération.

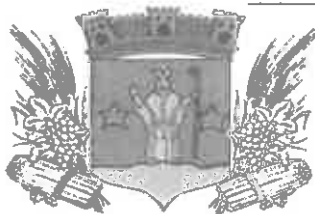
DIT que ce règlement s'appliquera à partir du 15 novembre 2020.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 2.1.2 PLU
DELIBERATION N° 2020-11-65

OBJET : *OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON*

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN - Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a apporté des changements en matière de compétence des

EPCI dans les domaines de l'urbanisme et plus particulièrement en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Elle prévoyait un transfert de plein droit de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) aux intercommunalités à compter du 27 mars 2017.

Dans un délai de trois mois précédant le 27 mars 2017, les conseils municipaux ont eu la possibilité de s'opposer au transfert en réunissant une minorité de blocage de 25% des communes représentant 20% de la population totale des communes concernées. A défaut, le Grand Avignon serait devenu compétent de plein droit en matière de PLU.

La commune de Saint Saturnin-lès-Avignon s'est opposée à ce transfert par délibération n°2017-01-06 du 19 janvier 2017.

L'article 136 de la loi susvisée prévoit également que le transfert de la compétence en matière de PLU prend effet de plein droit au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté d'agglomération suite au renouvellement général des conseils municipaux sous réserve d'une opposition formulée par les communes membres dans les conditions énoncées ci-avant.

CONSIDERANT l'intérêt pour les conseillers municipaux de conserver leurs pouvoirs de décision en matière d'aménagement et de développement du territoire communal,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

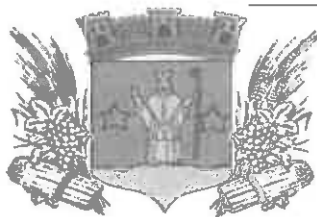
S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de PLU (plan local d'urbanisme) à la communauté d'agglomération du Grand Avignon.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
23	/	4
MM. COUSTON - BOLIMON MMES ADAM - PILLOT		

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 2.1.4 Autres
DELIBERATION N° 2020-11-66

OBJET : *PROJET DE MISE EN IRRIGATION DES COTEAUX D'AVIGNON ET DE GADAGNE – LANCEMENT D'UNE ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE*

RAPPORTEUR : Monsieur Alex CACELLI, adjoint aux travaux, aux services techniques et à l'agriculture.

La chambre d'agriculture de Vaucluse envisage la création de nouveaux réseaux d'irrigation agricole sur le territoire des coteaux d'Avignon et de Gadagne pour permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- Limitation de la régression des terres agricoles.
- Protection et sécurisation durable d'un terroir agricole et viticole de qualité (AOC/AOP/Côte du Rhône Village de Gadagne pour l'activité agricole, AOC huile d'olive de Provence pour l'activité oléicole).
- Maintien des volumes de la cave coopérative de Morières-lès-Avignon.
- Favorisation de la transmission foncière agricole et viticole
- Diversification des productions agricoles.

Afin de financer ce projet, la chambre d'agriculture de Vaucluse peut solliciter des fonds de financement de la politique agricole commune européenne en s'inscrivant dans un appel à projet FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Toutefois, pour que ce projet puisse aboutir et pour que l'appel à projet puisse être retenu, il est nécessaire que des ZAP (Zones agricoles protégées) d'initiative locale soient mises en place sur le territoire à irriguer.

La ZAP met en œuvre une protection renforcée des terres agricoles face à l'instabilité des documents d'urbanisme.

Il n'y a aucune contrainte supplémentaire pour les exploitants. Le règlement du PLU en vigueur s'applique. Il n'est pas nécessaire de le modifier.

Les communes concernées par ce projet sont : Avignon, Caumont, Châteauneuf de Gadagne, Jonquerettes, Morières-lès-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène.

La durée de la procédure se situe entre 18 et 24 mois, de l'émergence du projet au classement préfectoral.

CONSIDERANT l'intérêt de préserver les zones agricoles présentant un intérêt général,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le lancement d'une étude d'opportunité quant à la mise en place d'une zone agricole protégée sur la commune.

PRECISE que le périmètre de la zone sera arrêté par le conseil municipal à l'issue de l'étude d'opportunité.

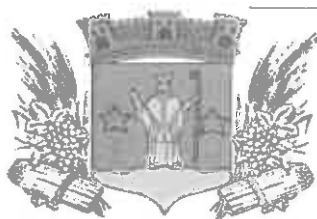
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	23	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. FISCHER Lionel a donné procuration à M. DEL NISTA Xavier.
Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.2.2 Fonctionnement des groupes politiques
DELIBERATION N° 2020-11-67

OBJET : RETRAIT DES DELIBERATIONS N°2020-06-13 A N°2020-06-19
INSTITUANT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU les délibérations n° n°2020-06-13 à 2020-06-19 du conseil municipal du 4 juin 2020 instituant différentes commissions municipales,

VU le recours gracieux en date du 31 juillet 2020 reçu en mairie le 4 août 2020 à l'encontre des délibérations n°2020-06-13 à 2020-06-19 du conseil municipal du 4 juin 2020,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité juridique des actes pris par le conseil municipal,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

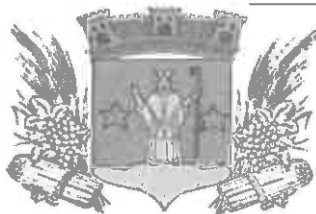
PROCEDE au retrait des délibérations n°2020-06-13 à 2020-06-19 du conseil municipal du 4 juin 2020.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22	4	1
	MM. COUSTON-BOLIMON MMES ADAM-PILLOT	M. DUCLERCQ



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Mouvement en cours de séance : arrivée de M. FISCHER Lionel en début de délibération.

Nature de l'acte : 5.2.2 Fonctionnement des groupes politiques
DELIBERATION N° 2020-11-68

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION : AFFAIRES GENERALES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.-22,

VU le procès-verbal établissant les résultats des dernières élections municipales,

CONSIDERANT l'intérêt, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de soumettre pour avis les dossiers en commission,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'instituer une commission : AFFAIRES GENERALES composée de quatorze membres, chargée de donner son avis sur toute question ou décision soumise au conseil municipal.

Le Maire est le président de droit de la commission.

Conformément à l'article L.2121-22 alinéa troisième du Code général des collectivités territoriales, la composition de la commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Après appel des candidatures, la liste A est présentée et comprend 13 candidats.

Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23	
A déduire		
■ bulletins blancs	0	
■ bulletins nuls	1	
Suffrages exprimés	22	
Majorité absolue	12	
Ont obtenu :		
Liste A	22	voix

Les membres de la commission « affaires générales » sont :

- | | |
|---------------------|------------------------|
| - BONNEFOUX Chantal | - LOUIS VASSAL Patrick |
| - FISCHER Lionel | - BOUIX Sandra |
| - CACELLI Alex | - COUSTON Rémy |
| - ANDRÉ Claude | - PILLOT Marion |
| - COSTE Josiane | - DUCLERCQ Jean-Pierre |
| - SALUZZO Joëlle | - PENALVA Sylvain |
| - RANC Sylvie | |

En cas d'empêchement, chaque membre titulaire pourra désigner un remplaçant s'il le souhaite.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guyline – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.3 Subventions accordées aux associations
DELIBERATION N° 2020-11-69

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE A UNE ASSOCIATION

RAPPORTEUR : Monsieur Claude ANDRÉ, adjoint délégué aux affaires scolaires et à la jeunesse.

VU le Code général des collectivités territoriales,

L'association MORINKGO dont le siège se situe sur la commune participe au raid 4L TROPHY dont le départ est prévu le 18 février 2021.

Il s'agit d'une action humanitaire ayant pour objectif de soutenir la cause Enfant du désert, dont le but est de faciliter l'accès à l'éducation aux enfants vivant dans le sud du Maroc, et la Croix rouge française.

Ce raid se déroule sur deux semaines sur un parcours de plus de 6 500 km à travers la France, l'Espagne et le Maroc.

A l'école Jean Moulin, un projet de classe est élaboré en lien avec cette action.

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir cette action humanitaire en lien avec un projet scolaire communal,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2020, la subvention exceptionnelle suivante :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Exercice 2020	FONCTION	ACTIVITE
-----------------------------	------------------	----------	----------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

MORINKGO	300 €	21	ENSEIGNEMENT DU 1 ^{ER} DEGRE
----------	-------	----	--

PRÉCISE que l'ouverture des crédits pour le versement de la subvention susvisée se fera sur l'exercice 2020.



RÉSULTAT DU VOTE

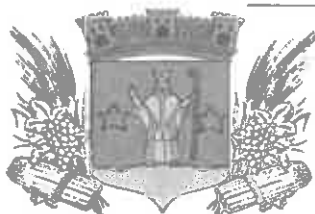
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020

de la publication le 05/11/2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes

dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.3.6 Autres
DELIBERATION N° 2020-11-70

OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT CHARGÉ DES
QUESTIONS DE DEFENSE NATIONALE

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN - Maire

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction n° 1590/DEF/CAB/SDBC/BC relative aux correspondants défense,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant pour les questions de défense,

Le Conseil municipal est donc amené à désigner un représentant pour servir de relais d'information entre le ministère de la défense et la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du correspondant.

Après appel à candidature,

La candidature suivante est présentée :

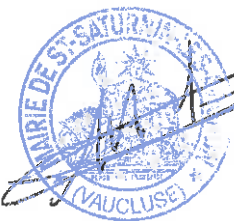
- M. Jean-Louis CRAPONNE

Il a été procédé à un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	27	
A déduire		
▪ bulletins blancs	1	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	26	
Majorité absolue	14	
Jean-Louis CRAPONNE	26	voix

Le Maire,
Serge MALEN



Est élu correspondant délégué à la défense :

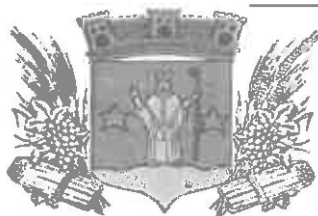
- Jean Louis CRAPONNE

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020

de la publication le 05/11/2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes

dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2020-11-71

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les possibilités d'avancement de grade de plusieurs agents et de la nécessité de régulariser le temps de travail d'un agent social de la crèche, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les postes correspondants.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 15/11/2020 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
Agent social	90%	1	C
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :



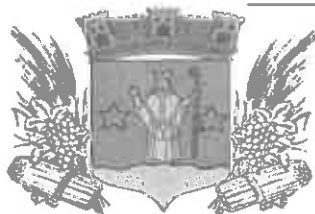
APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 15/11/2020.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1. Créations et transformations d'emplois contractuels
DELIBERATION N° 2020-11-72

OBJET : RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement des services notamment dans le cadre d'accroissement d'activité et de remplacements liés à la crise sanitaire, il s'avère nécessaire de créer les postes suivants :

	Nombre	Catégorie
<u>Accroissement temporaire d'activité</u>		
Adjoint d'animation	5	C

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générales, finances, urbanisme, environnement, travaux réunie le 26 octobre 2020,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

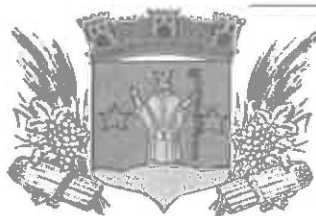
APPROUVE la modification du tableau des effectifs des agents non titulaires à compter du 15 novembre 2020.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 5.7.5 autres
DELIBERATION N° 2020-11-73

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON :
COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018

RAPPORTEUR : Madame Sandra BOUIX, conseillère communautaire, conseillère municipale déléguée à la bibliothèque.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-39,

VU le rapport de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon retraçant l'activité de l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) pour l'année 2018,

Ce rapport est consultable et téléchargeable sur le site internet du Grand Avignon à l'adresse suivante :

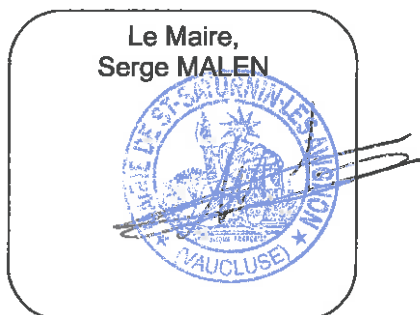
<https://www.grandavignon.fr/fr/publications/rapport-dactivite-2018>

Il est également consultable à l'accueil en mairie.

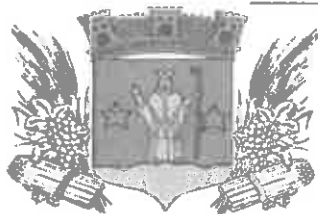
AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération du Grand Avignon.



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 05/11/2020
de la publication le 05/11/2020
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 02 Novembre 2020
à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
27/10/2020

Date d'affichage
05/11/2020

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge – BONNEFOUX Chantal – ANDRÉ Claude – COSTE Josiane – FISCHER Lionel – SALUZZO Joëlle – CACELLI Alex – RANC Sylvie – LOUIS-VASSAL Patrick – CRAPONNE Jean-Louis – CUP Christine – GARREL Régine – ORLANDI Pascal – DEL NISTA Xavier – RABERT Guylaine – FILLIERE Thierry – TRICHARD Frédéric – MORETTI Karine – BOUIX Sandra – BOUISSET Florian – BOLIMON Lionel – ADAM Carole – DUCLERCQ Jean-Pierre – PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme GUINTRAND Tamara a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à M. BOLIMON Lionel.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Absent : /

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.2.1 Créations et transformations d'emplois contractuels

DELIBERATION N° 2020-11-74

OBJET : RH – CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) – PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

Pour mémoire, le Parcours Emploi Compétences (PEC) est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du service cuisine, il est proposé au conseil municipal de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi dans le cadre du Parcours Emploi Compétences.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de créer un contrat d'accompagnement dans l'emploi à compter du 03 novembre 2020 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement des conventions.

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base horaire minimum de 10,15 euros.

AUTORISE l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur (Pôle Emploi ou Mission Locale) pour ce recrutement.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/11/2020

de la publication le 05/11/2020

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de
Nîmes

dans un délai de deux mois à compter de sa publication.